



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/15
27 février 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Aperçu

1. Ce document est déposé dans le cadre du suivi des décisions prises lors de précédentes réunions du Comité exécutif au sujet des projets présentant des retards de mise en œuvre.
2. Les rapports des agences bilatérales et d'exécution sur les projets présentant des retards de mise en œuvre sont à la disposition des membres du Comité exécutif, sur demande.
3. La Section I traite des projets présentant des retards de mise en œuvre et sur lesquels des rapports ont été exigés; la Section II présente les projets sur lesquels des rapports de situation ont été exigés et dont la mise en œuvre est lente; la Section III regroupe les projets dont les agences d'exécution ont proposé l'annulation et la Section IV examine l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

Section I : Projets présentant des retards de mise en œuvre

4. 103 projets en cours ont été classés dans cette catégorie : il s'agit de projets dont l'achèvement était prévu il y a plus d'un an ou pour lesquels les décaissements ont eu lieu plus de 18 mois après la date d'approbation du projet. La Banque mondiale compte 47 projets dans cette catégorie, le PNUD 24, l'ONUDI 12, le PNUE 10 et les agences bilatérales 10. Les rapports de la France (3 projets) et du Japon (1 projet) n'étaient pas arrivés au moment de la rédaction du présent document.
5. Les agences d'exécution et bilatérales ont classé les causes de retards dans la mise en œuvre de ces projets en 7 catégories (A à G).
6. Le Tableau 1 regroupe toutes les causes de retards mentionnées dans les rapports des agences. Le nombre total des causes de retards dépasse le nombre de projets présentant des retards car dans certains projets les retards étaient imputables à plusieurs causes. Il ressort du Tableau 1 que la plupart des retards sont imputables à l'entreprise bénéficiaire (34) et à des événements externes (25).

TABLEAU 1**CATEGORIES DE RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE**

Catégorie		Belgique	Canada	Allemagne	Banque mondiale	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou exécutantes				19		2		21
B	Entreprise				30	2		2	34
C	Raisons techniques				7	7	1		15
D	Gouvernement		1		4	7	3	1	16
E	Externes				19	3	1	2	25
F	Décisions du Comité exécutif								0
G	Ne s'applique pas		1		6	4	3	7	21
Autre	Fournisseur							1	1
N/D	Non-disponible	1		3		1			5

Progrès dans l'élimination des causes de retards

7. Les agences ont signalé des progrès divers à cet égard. Vingt des projets présentant des retards à la 41^e réunion ont été achevés. Ces projets peuvent être considérés comme revenus à la normale et n'auront donc plus à fournir de rapports; la date d'achèvement indiquée dans les rapports périodiques remis à la 40^e réunion servira pour les prochaines évaluations des retards.

Projets présentant certains progrès

8. 51 projets se retrouvent dans cette catégorie et continueront à faire l'objet d'une surveillance. Il convient de noter que les agences ont classé 9 de ces projets dans la catégorie des projets ayant réalisé des progrès mais ils ont été reclassés comme présentant certains progrès car, ayant été approuvés il y a plus de trois ans, ils doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance conformément à la Décision 32/4.

Projets avec des échéances

9. Trois des onze projets pour lesquels la 41^e réunion avait fixé des objectifs et des échéances ont atteint leurs objectifs. Un projet remplit les critères d'annulation automatique et se retrouve dans la Section III. Pour les six autres projets, les agences feront rapport à la réunion du Comité exécutif sur la réalisation des objectifs.

Agence	Code	Titre du projet	Objectif Échéance
Belgique	BOL/FOA/28/INV/10	Conversion du CFC-11 à la technologie au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Quimica Andina	Signature du document de projet du PNUD d'ici la 42 ^e réunion
BIRD	IND/REF/22/INV/110	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeration Components and Accessories	Installation de tous les équipements d'ici mars 2004.
BIRD	IND/REF/22/INV/123	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Hindustan Refrigeration Industries	Installation de tous les équipements d'ici mars 2004.
BIRD	IND/REF/22/INV/124	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigerators and Home Appliances P. Ltd.	Installation de tous les équipements d'ici mars 2004.
PNUD	EGY/FOA/22/INV/64	Élimination de la consommation restante de SAO dans le secteur des mousses (11 entreprises)	L'utilisation de CFC devrait cesser d'ici décembre 2003.
PNUD	URT/FOA/26/INV/11	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Pan Africa Enterprises Ltd.	Inspection finale en janvier 2004.
PNUD	URT/FOA/31/INV/13	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la conversion au chlorure de méthylène à Plyfoam Limited	Inspection finale en janvier 2004.

Projets ne présentant aucun progrès - lettre d'annulation éventuelle

10. Les projets qui pour une première fois ne signalent aucun progrès, figurent au Tableau 2. Selon les procédures existantes, le Secrétariat enverra des avis d'annulation éventuelle pour ces projets.

Tableau 2

PROJETS SANS PROGRES

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)
BIRD	ARG/SOL/28/INV/91	Conversion du méthylchloroforme, utilisé comme solvant, à un agent de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA and Buffalo, S.A.	216 717	44 540
BIRD	PAK/FOA/23/INV/20	Projet cadre: Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (thermoware)	1 600 000	862 231
BIRD	PAK/FOA/25/INV/25	Projet cadre en phase finale: Conversion au HCFC-141b et à une technologie de gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (thermoware)	718 900	387 411
BIRD	THA/FOA/31/INV/131	Conversion du CFC-11 à une technologie aqueuse dans la fabrication de pellicule intégrale et de mousse de PU souple moulée à Siam Chitose	51 795	5 766
BIRD	TUN/FOA/25/INV/32	Conversion à une technologie au dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple et au HCFC-141b avec de l'eau pour la mousse de polyuréthane rigide à Sotim	553 400	422 037
PNUD	MAL/ARS/19/INV/85	Projet cadre pour éliminer les SAO dans les PME du secteur des aérosols	1 486 660	1 112 832

Projets ne présentant aucun progrès depuis deux réunions consécutives du Comité exécutif

11. Lorsqu'un projet est classé dans cette catégorie et que l'agence ne déclare aucun progrès à deux réunions consécutives du Comité exécutif, les agences d'exécution devraient fixer une échéance, en pleine coopération avec le Gouvernement concerné, pour la réalisation du prochain objectif, en sachant que si l'objectif n'est pas atteint, le projet sera annulé automatiquement. Les agences d'exécution ont fixé des objectifs ou des échéances pour les projets suivants ou bien elles les communiqueront lors de la réunion :

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectif
BIRD	CPR/FOA/20/INV/179	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible (plaques) à Chengdu Plastics No. 7	301 000	265 944	Installation des équipements d'ici septembre 2004.
BIRD	CPR/FOA/27/INV/277	Conversion du CFC-11 à la technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à Jiangsu Haimen Foam plant	454 790	333 550	Installation des équipements d'ici avril 2004
BIRD	CPR/FOA/27/INV/281	Conversion du CFC-11 à la technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à Putuo Zhujiajian Rubber and Plastic Plant	525 483	384 425	Installation des équipements d'ici avril 2004
PNUD	CPR/FOA/28/INV/291	Élimination du CFC-11 par conversion à une technologie au n-pentane dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide à Purification Equipment Factory	516 780	262 738	Progrès communiqués à la 43 ^e réunion du Comité exécutif

Projets présentant des problèmes non résolus

12. Les projets suivants impliquent l'utilisation de dioxyde de carbone liquide (DCL), en remplacement des CFC, dans la fabrication des mousses. La problématique du DCL au Maroc et l'utilisation de cette technologie, en général, sont traitées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/65. La Décision 41/8 f) a convenu d'accorder une prolongation jusqu'à la 42^e réunion du Comité exécutif afin de permettre à l'agence d'exécution, au Maroc, au fournisseur et au Secrétariat de finaliser les termes d'un accord dans le cadre duquel les sociétés concernées se convertiraient avec succès à une technologie au dioxyde de carbone liquide et de demander au PNUD de faire rapport sur les détails d'un tel accord à la 42^e réunion du Comité exécutif. Le PNUD a pris l'initiative d'organiser une rencontre entre les différentes parties mentionnées ci-dessus en lien avec la Décision 41/8 f). Les résultats de la réunion qui se tiendra du 8 au 10 mars 2004, seront communiqués à la 42^e réunion.

Agence	Code	Titre du projet	Observations
PNUD	MOR/FOA/22/INV/08	Élimination du CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Richbond S.A.	En attente du rapport à la 42 ^e réunion.
PNUD	MOR/FOA/23/INV/13	Élimination du CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Salidor S.A.	En attente du rapport à la 42 ^e réunion.
PNUD	MOR/FOA/23/INV/19	Élimination du CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Mousse d'Or S.A.	En attente du rapport à la 42 ^e réunion.
PNUD	MOR/FOA/25/INV/22	Conversion à la technologie au DCL dans la fabrication de mousse flexible (plaques) pour remplacer le CFC-11 à Bonbino Comfort	En attente du rapport à la 42 ^e réunion.

13. Le Secrétariat et les agences d'exécution sont en désaccord sur l'évaluation des 3 projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet	Observations
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/106	Préparer un inventaire et une évaluation des technologies et des savoir-faire écologiques et rentables, facilitant l'élimination des SAO	En attente du rapport à la 42 ^e réunion
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/112	Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME	En attente du rapport à la 42 ^e réunion
ONUDI	MOR/FUM/34/INV/44	Élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans la production de tomates (première tranche)	En attente du rapport à la 42 ^e réunion

Inventaire et évaluation des technologies écologiques et rentables (GLO/SEV/19/TAS/106)

14. Ce projet a été approuvé en mai 1996 lorsqu'un inventaire et une évaluation des technologies et des savoir-faire écologiques et rentables, facilitant l'élimination des SAO, aurait aidé les pays visés à l'article 5 dans leurs choix technologiques. Une fois approuvé, le projet a duré 3 mois. Dans son rapport à la dernière réunion du Comité exécutif, le PNUE indiquait que le projet serait terminé avant la 41^e réunion mais ce ne fut pas le cas. Il semble que la principale source d'informations du projet soit la banque de données du Secrétariat du Fonds sur les projets achevés. Rien n'indique qu'une évaluation ait été faite. A ce stade-ci, on ne sait pas vraiment à qui sont destinées ces informations. Le Secrétariat recommande une réévaluation de l'utilité de ce projet qui compte presque 8 ans de retard.

15. D'après les besoins exprimés par les UNO durant la réunion de réseau, le PNUE croit qu'il existe un besoin continu d'informations sur les fournisseurs de technologies - incluant les équipements, les produits chimiques et les services - chez les UNO et les industries dans les pays en développement, notamment pour les technologies adaptées aux plus petites entreprises et aux secteurs sensibles puisque l'élimination n'est pas terminée. Tel que rapporté au Secrétariat antérieurement, l'extraction de données sur les fournisseurs dans les projets achevés des agences d'exécution s'est avérée laborieuse et/ou complexe. Par conséquent, l'inventaire technologique - qui est un mécanisme en ligne - sera incorporé dans les activités courantes du centre d'échange d'informations du programme d'aide à la conformité (PAC) et enrichi par les activités régulières de cueillette d'informations du PNUE. Les données sur le fournisseur de technologie dans les projets achevés du Fonds multilatéral en Chine ont déjà été intégrées dans le système. Le PNUE a indiqué qu'il serait inutile d'annuler le projet puisqu'il sera terminé avant la 42^e réunion du Comité exécutif et que le système en ligne sera opérationnel d'ici la fin mars 2004.

Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME (GLO/SEV/19/TAS/112)

16. Ce projet a aussi été approuvé en mai 1996 mais pour une durée de 7 mois. Dans son rapport à la 41^e réunion, le PNUE indiquait qu'il s'attendait à ce que le contrat soit mis en place avant la 41^e réunion. Le rapport du PNUE à la 42^e réunion révèle que le processus d'appel de soumission a commencé avec les appels d'offres. Le Secrétariat a estimé que ce projet ne présentait aucun progrès puisque le projet semblait avoir reculé depuis le rapport à la 41^e réunion. Dans le rapport déposé par le PNUE à la 42^e réunion, l'agence a indiqué que le contrat serait signé en mars avant la 42^e réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat a suggéré qu'un sommaire de l'offre gagnante soit remis au Comité exécutif avant la signature du contrat pour permettre au Comité d'établir si le projet justifie une prolongation ou une annulation. Le Secrétariat a pris note également d'un décaissement de 20 000 \$US en 2002, sur les 40 000 \$US approuvés pour ce projet, et a demandé au PNUE d'indiquer les raisons de ce décaissement avant l'octroi d'un contrat.

17. Le PNUE a accepté de présenter un résumé de ce projet à la 42^e réunion et de demander conseil au Comité exécutif de se prononcer sur la pertinence de poursuivre ces projets.

Élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans la production de tomates (première tranche) (MOR/FUM/34/INV/44)

18. Ce projet a été approuvé en juillet 2001 comme première tranche d'une entente pluriannuelle qui permettrait au Maroc de se conformer à la réglementation sur le bromure de méthyle. L'ONUDI a indiqué dans son rapport périodique qu'en juillet 2003 aucune entente n'avait été signée avec l'Association des producteurs de tomates. L'ONUDI a alors reporté la date d'achèvement prévue pour la première tranche, de décembre 2002 à décembre 2004. Le projet a donc été classé parmi les projets avec des retards de mise en œuvre. L'ONUDI a signalé au Secrétariat qu'au début de janvier 2004 elle avait informé le Gouvernement de l'annulation éventuelle du projet puisque aucun progrès n'avait été signalé à deux réunions consécutives. Le Secrétariat a demandé dernièrement une autre mise à jour. L'ONUDI a répondu qu'elle avait reçu récemment une lettre du ministère de l'Agriculture du Maroc demandant une révision de certaines alternatives sélectionnées. Le ministère a indiqué aussi que les agriculteurs étaient

prêts à commencer le projet. L'ONUDI a alors suggéré une réunion début mars pour élaborer un projet d'entente officielle. Le Comité exécutif pourrait examiner un rapport sur les progrès vers la signature de l'entente à sa 42^e réunion.

Section II: Projets tenus de présenter des rapports de situation

19. Bien que les projets de renforcement des institutions, de stockage des halons, de formation des agents de douane, de récupération et de recyclage et de démonstration ne soient pas assujettis aux procédures d'annulation, le Comité exécutif a néanmoins décidé de continuer à les surveiller, au besoin (Décision 36/14 b)). Les agences ont signalé des progrès dans tous ces projets, à l'exception du projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Kenya et du projet de plan de gestion des frigorigènes à Saint-Kitts et Nevis.

Section III : Projets dont l'annulation éventuelle a été proposée à la 42^{ème} réunion

20. Les projets sont annulés, soit d'un commun accord entre les agences d'exécution et les pays concernés, soit selon les procédures d'annulation de projet qui prévoient l'annulation automatique lorsque les objectifs ou les échéances ne sont pas respectés. Les activités de préparation de projet sont annulées à la suggestion des agences d'exécution.

Annulation d'un commun accord

21. Il n'y a eu aucune annulation d'un commun accord entre le pays et l'agence d'exécution concernée.

Projets annulés automatiquement conformément à la Décision 38/8

22. Les agences d'exécution ont signalé que le projet qui figure au Tableau 3 devrait être annulé automatiquement puisque les objectifs et l'échéance convenus n'ont pas été respectés. La raison de l'annulation du projet est précisée dans la Décision 40/16 b) afin que le Comité exécutif puisse en tenir compte dans ses décisions d'annulation de projet. L'élimination réalisée par ce projet a été comptabilisée conformément à la Décision 39/13, para. b).

Tableau 3

PROJETS DONT L'ANNULATION EST PROPOSÉE D'UN COMMUN ACCORD

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (SUS)	Montants décaissés (SUS)	Élimination de PAO réalisée	Observations
BIRD	IND/REF/19/INV/92	Elimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Chandra Frig Co. P., Ltd.	130 984	66 787	4,8	Annulation automatique pour non-respect de l'échéance et de l'objectif de relocalisation de l'entreprise d'ici le 31 janvier 2004.

Section IV : Incidence des projets retardés et annulés sur la conformité

23. Cette section examine l'incidence sur la conformité des projets dont l'annulation a été proposée ainsi que des projets retardés.

Projets dont l'annulation a été proposée

24. Le projet de réfrigération Chandra qui a été annulé automatiquement n'est pas essentiel pour la conformité puisque l'Inde devrait pouvoir atteindre ses mesures de réglementation pour 2005 et 2007 par son plan triennal d'élimination. Toutefois, selon les rapports attendus à la 42^e réunion, les projets suivants pourraient faire l'objet d'une annulation automatique qui pourrait avoir une incidence sur la conformité :

Agence	Code	Titre du projet	Objectif Échéance
Belgique	BOL/FOA/28/INV/10	Conversion du CFC-11 à la technologie au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Quimica Andina	Signature du document de projet du PNUD d'ici la 42 ^e réunion
PNUD	URT/FOA/26/INV/11	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Pan Africa Enterprises Ltd.	Inspection finale en janvier 2004.
PNUD	URT/FOA/31/INV/13	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la conversion au chlorure de méthylène à Plyfoam Limited	Inspection finale en janvier 2004.

25. Dans l'attente du rapport à la 42^e réunion et de la décision quant à la réalisation de l'objectif, il faudrait, conformément à la Décision 38/8 b), demander à la Bolivie et à la Tanzanie de présenter leurs points de vue sur l'annulation ainsi que toute mesure que leurs Gouvernements pourraient prendre afin de relancer les projets avant la prise d'une décision d'annulation.

Projets avec des retards de mise en œuvre

26. Les seuls pays trouvés en situation de non-conformité par la XV^e réunion des Parties ou de non-conformité potentielle par rapport à une mesure de réglementation sur les gels des CFC, des halons et du bromure de méthyle et qui ont des projets classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre à la 41^e réunion du Comité exécutif, étaient la Libye et le Vietnam.

27. Le PNUD a indiqué que les deux projets de mousse en Libye ont enregistré certains progrès. Dans le cas du projet de mousse Garabouli (LIB/FOA/32/INV/06), l'équipement d'amélioration pour le chlorure de méthylène a été transféré de l'unité Sebha à Garabouli. Après un manque de coopération du Gouvernement pour organiser une mission au projet de mousse Ben Ghazi (LIB/FOA/32/INV/08), la tenue d'une nouvelle mission en mars 2004 a été acceptée.

28. L'ONUDI a indiqué que le programme d'assistance technique pour le stockage des halons au Vietnam (VIE/HAL/29/TAS/23) est terminé. La XV^e réunion des Parties a demandé au Vietnam d'utiliser l'assistance continue fournie par le PAC, l'assistance pour l'élimination des halons fournie par l'ONUDI et le Comité des choix techniques pour les halons pour identifier

et introduire des solutions de remplacement à l'utilisation du halon 2402 dans les navires et les plate-formes pétrolières.

RECOMMANDATIONS

Le Comité exécutif pourrait envisager:

1. Prendre note, avec satisfaction, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par la Belgique, le Canada, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution, tels que contenus dans le document sur les projets présentant des retards de mise en œuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/15).
2. Prier les Gouvernements de la France et du Japon de remettre, de toute urgence, leurs rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre.
3. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant.
4. Adopter les objectifs et les échéanciers indiqués dans le tableau qui suit le paragraphe 11.
5. Examiner les rapports déposés à la réunion sur les projets suivants afin d'établir s'ils justifient une annulation ou toute autre mesure appropriée :

Agence	Code	Titre du projet	Observations
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/106	Préparer un inventaire et une évaluation des technologies et des savoir-faire écologiques et rentables, facilitant l'élimination des SAO	En attente du rapport à la 42 ^e réunion
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/112	Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME	En attente du rapport à la 42 ^e réunion
ONUDI	MOR/FUM/34/INV/44	Élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans la production de tomates (première tranche)	En attente du rapport à la 42 ^e réunion

6. Examiner les rapports déposés à la réunion sur les projets suivants afin d'établir si les objectifs ont été atteints et prendre note des annulations automatiques, le cas échéant :

Agence	Code	Titre du projet	Objectif Échéance
Belgique	BOL/FOA/28/INV/10	Conversion du CFC-11 à la technologie au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Quimica Andina	Signature du document de projet du PNUD d'ici la 42 ^e réunion
BIRD	IND/REF/22/INV/110	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeration Components and Accessories	Installation de tous les équipements d'ici mars 2004.
BIRD	IND/REF/22/INV/123	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Hindustan Refrigeration Industries	Installation de tous les équipements d'ici mars 2004.
BIRD	IND/REF/22/INV/124	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigerators and Home Appliances P. Ltd.	Installation de tous les équipements d'ici mars 2004.

PNUD	EGY/FOA/22/INV/64	Élimination de la consommation restante de SAO dans le secteur des mousses (11 entreprises)	L'utilisation de CFC devrait cesser d'ici décembre 2003.
PNUD	URT/FOA/26/INV/11	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Pan Africa Enterprises Ltd.	Inspection finale en janvier 2004.
PNUD	URT/FOA/31/INV/13	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la conversion au chlorure de méthylène à Plyfoam Limited	Inspection finale en janvier 2004.

7. Prendre note de l'annulation automatique du projet suivant :

- a) Projet de réfrigération Chandra en Inde (IND/REF/19/INV/92), avec un décaissement de 66 787 \$US sur le montant de 130 984 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 4,8 tonnes, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b).
